

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 4 avril 2022

**N° CP-2022-4-11-6**

**N° applicatif 3338**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

#### **Service instructeur**

Service collèges

#### **Service consulté**

## **CARTE SCOLAIRE - MODIFICATION DE SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLÈGES D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ET DES COLLÈGES DE L'HYPERCENTRE DE STRASBOURG.**

Résumé : Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient à la Collectivité européenne d'Alsace d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Il est proposé de modifier le secteur de recrutement des deux collèges d'Illkirch : le collège Nelson Mandela et le collège du Parc, ainsi que des collèges de l'hypercentre de Strasbourg : les collèges Foch, Louis Pasteur, Caroline Aigle et Vauban.

### **I. Les enjeux de la carte scolaire des collèges pour la Collectivité européenne d'Alsace**

#### **A. Une compétence partagée avec l'Education Nationale**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence de la carte scolaire des collèges.

La carte scolaire permet à la Collectivité européenne d'Alsace de répartir de manière optimale les effectifs collégiens dans les 147 collèges publics selon le lieu de résidence des élèves et le principe d'un collège par secteur de recrutement.

L'affectation individuelle des collégiens relève, quant à elle, de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation dans un autre collège situé en-dehors du secteur de recrutement, dans la limite des places disponibles.

#### B. Un suivi nécessaire de l'offre d'accueil, des effectifs et des projections

L'évolution de la démographie de l'Alsace et de ses territoires, en terme de développement urbain avec ses 880 communes, nécessite un suivi continu des capacités d'accueil et une anticipation des impacts sur les effectifs scolaires afin d'ajuster ou de réviser, en tant que de besoin, la sectorisation de ses 147 collèges publics qui accueillent près de 75 000 collégiens.

Cette tension fait l'objet d'études et de décisions, puisqu'entre 2024 et 2026, 10 collèges seront intégralement restructurés ou créés à l'échelle alsacienne pour apporter des solutions aux secteurs sous tension.

Dans l'attente de la mise en service de ces nouveaux collèges, à partir de 2024, et d'un travail en profondeur sur la carte scolaire à l'échelle de l'Alsace, des mesures de modifications partielles de la carte scolaire sont nécessaires afin de traiter les situations des collèges dont les capacités d'accueil sont saturées à la rentrée scolaire 2022.

## **II. Les mesures de modification de carte scolaire proposées pour la rentrée 2022**

Deux modifications de périmètres de secteurs de recrutement de collèges sont proposées pour la rentrée scolaire 2022 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

#### A. A Illkirch-Graffenstaden, proposition de rattacher tous les élèves monolingues de l'école du Centre au collège du Parc

Dans le cadre du suivi des effectifs des collèges, la Collectivité européenne d'Alsace a fait le constat d'une baisse constante sur ces dernières années des effectifs au collège du Parc. A l'inverse, le collège Nelson Mandela voit ses effectifs augmenter ces dernières années. Le collège du Parc est dimensionné pour accueillir 500 élèves et n'en accueillait que 373 en 2021. Quant au collège Nelson Mandela, il est dimensionné pour accueillir 600 élèves et en accueille 605 en 2021.

Les prévisions d'affectation récemment réalisées en vue de la préparation de la rentrée 2022 confirment cette tendance.

Un travail autour des perspectives de modification de la carte scolaire sur le territoire de la Commune a ainsi été engagé par la Collectivité européenne d'Alsace en lien avec les partenaires. Les services de l'Éducation Nationale, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la ville d'Illkirch-Graffenstaden ont tous exprimés leur souhait de voir les enfants monolingues de l'école du Centre rejoindre intégralement le collège du Parc au lieu d'être répartis sur les deux établissements.

Cette proposition a pour objectif de rééquilibrer les effectifs des deux collèges, conformément à leurs capacités d'accueil respectives, en augmentant les effectifs du collège du Parc et réduisant les effectifs du collège Nelson Mandela. Par ailleurs, elle reflète la volonté de permettre aux élèves ayant été scolarisés dans une même école primaire, de poursuivre leur scolarité dans un seul et même collège et ainsi de bénéficier de la continuité du travail issu des relations entre le collège et les écoles primaires.

Des réunions de travail et de concertation ont eu lieu avec les chefs d'établissements, les directeurs académiques d'école concernés, les représentants de parents d'élèves et l'Inspection Académique pour sécuriser la mise en œuvre de différents scénarii.

Ce transfert pourra prendre effet à compter de la rentrée scolaire 2022 par l'inscription de tous les élèves de 6<sup>ème</sup> au collège du Parc.

B. A Strasbourg, proposition de modification de la carte scolaire des collèges de l'hypercentre de Strasbourg (Foch, Louis Pasteur, Caroline Aigle, Vauban)

Il a été identifié que le collège Foch, à Strasbourg, souffre d'une forte tension de ses effectifs sur sa capacité d'accueil. Il accueille en effet, à la Rentrée 2021, 496 élèves mais n'est dimensionné pour n'en accueillir que 400.

Les prévisions d'affectation récemment réalisées en vue de la préparation de la rentrée 2022 et au-delà, ne montrent aucune amélioration notable de cette situation dans les années à venir.

Afin de sauvegarder la qualité des conditions d'enseignements des collégiens dans cet établissement, les services de l'Education Nationale, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la ville de Strasbourg identifient tous le besoin de modifier la carte scolaire.

Après concertations et réunions de travail, il est proposé de modifier le secteur de recrutement du collège Foch en rattachant dorénavant l'intégralité des effectifs monolingues de l'école Saint Thomas vers le collège Louis Pasteur, et l'intégralité des effectifs de l'école Sainte Madeleine vers le collège Caroline Aigle. Le collège Vauban sera par ailleurs marginalement impacté par cette mesure.

Cette proposition a pour objectif de rééquilibrer les effectifs des collèges, conformément à leurs capacités d'accueil respectives, en augmentant les effectifs des collèges Louis Pasteur et Caroline Aigle et réduisant les effectifs des collèges Foch et Vauban. Par ailleurs, elle reflète la volonté de permettre aux élèves ayant été scolarisés dans une même école primaire, de poursuivre leur scolarité dans un seul et même collège et ainsi de bénéficier de la continuité du travail issu des relations entre le collège et les écoles primaires.

Ce transfert progressif, commençant à la rentrée 2022 pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, aura comme conséquence une diminution maximale de 30 élèves au collège de Foch, répartis dans les collèges Louis Pasteur et Caroline Aigle.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver les mesures de modifications partielles des cartes scolaires suivantes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- A Illkirch-Graffenstaden, proposition de rattachement de l'intégralité des élèves monolingues de l'école du Centre au collège du Parc.
- A Strasbourg, proposition de rattachement de l'intégralité des élèves monolingues de l'école Saint Thomas au collège Louis Pasteur et de l'intégralité des élèves de l'école Sainte Madeleine au collège Caroline Aigle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY